

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Unité – Egalité – Paix

Projet de Centre d'excellence d'Afrique pour l'impact sur
le développement – Djibouti
(CEA-IMPACT)





Lettre de contrôle interne
au titre de l'audit des comptes du projet (CEA-IMPACT) au 31 décembre 2022
Version définitive
(Période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022)

Avril 2023

pkfdjibouti.com

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Unité – Egalité – Paix

	Projet de Centre d'excellence d'Afrique pour l'impact sur le développement – Djibouti (CEA-IMPACT)	
<p>Prêt n° IDA 6391-DJ Projet n° 164546</p>		
<p>Lettre de contrôle interne au titre de l'audit des comptes du projet (CEA-IMPACT) au 31 décembre 2022 Version définitive (Période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022)</p>		

Avril 2023

pkfdjibouti.com

Sommaire

I ^{ERE} PARTIE EXAMEN DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2022 DES RECOMMANDATIONS DES COMPTES DU DU PROJET (CEA-IMPACT) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	6
Ajustements proposés	15
II ^{EME} PARTIE EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CONTROLE INTERNE DU PROJET (CEA-IMPACT), DE SON SYSTEME COMPTABLE, AINSI QUE DE SES PROCEDURES COMPTABLES EN 2022	16
1. Revue des procedures d'évaluation du systeme d'information de gestion	18
2. Revue procedures de passation des marches de travaux	19
3. Procedures des achats et decaissements divers	21
4. Procedures de gestion de la tresorerie	22
5. Procedures de gestion des immobilisations	23
6. Procedures de respect de reconstitution compte designe IDA	28
7. Examen de la conformite aux dispositions de l'accord de financement du pret et aux lois et reglements en vigueur a djibouti	30

DE :

FIDUCIAIRE PKF DJIBOUTI
PKF DJIBOUTI HEADQUARTER, LOT 173,
HARAMOUS 1, DJIBOUTI
BP : 2976
Tél: (253) 21. 35.25.25
FAX :(253) 21.35.87.25
E-mail : infos@pkfdjibouti.com

A :

Monsieur le Directeur du Centre
d'Excellence Africain en Logistique et
Transport (CEALT)

Objet : Lettre de contrôle interne au titre de l'audit des états financiers annuels de l'exercice 2022

NOTE LIMINAIRE

Monsieur le directeur du centre

En exécution de la mission d'audit des comptes et des états financiers annuels du projet de centres d'excellence d'enseignement supérieur d'Afrique pour l'impact sur le développement – Djibouti (CEA-IMPACT) que vous nous avez confiée nous avons l'honneur de vous présenter notre lettre de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Nous avons revu les dispositifs de contrôle interne et vérifié les dispositions conventionnelles prévues par les Termes de l'accord de prêt conclu le 19 avril 2019 entre la république de Djibouti et la banque mondiale (BM/IDA) ainsi que les dispositions préconisées dans le Manuel des décaissements du département du contrôle financier et des directives pour l'établissements des rapports financiers et la révision des comptes des projets financés par la banque mondiale (BM/IDA) les Lois et Règlements en vigueur à Djibouti ainsi que les procédures internes du Projet (CEA-IMPACT).

C'est ainsi que nous nous sommes assurés de l'adéquation des systèmes comptables et de contrôle interne pour suivre les dépenses et les autres transactions financières et vérifier la bonne garde des biens du Projet la pertinence des documents conservés par les parties au projet concernant les transactions y relatives.

Les travaux effectués ont pour objectif de nous aider à mieux comprendre l'évolution de l'environnement du Projet et de ses diverses activités et par la même occasion de mieux cerner la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature et l'étendue des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers de 2022 but essentiel de notre mission. Lesdits travaux ne sauraient être assimilés à une étude d'organisation approfondie et n'ont pas donc nécessairement pour but de mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles des procédures au sein du Projet.

Nous tenons à préciser que les remarques formulées en pareille circonstance sont essentiellement critiques et destinées à susciter des améliorations. En effet notre évaluation du système de contrôle interne et des procédures comptables étant orientée vers la vérification des états financiers le travail entrepris est effectué sur la base de sondages sélectifs du système comptable et des informations y afférentes et ne détecte donc pas nécessairement toutes les faiblesses du système.

Les faiblesses mentionnées dans ce rapport et pour lesquelles nous avons formulé des recommandations sont celles qui à notre avis sont susceptibles d'être améliorées

Les travaux effectués ont consisté principalement à :

- Avoir des entretiens avec les principaux responsables concernés ;
- Recueillir et examiner les différents documents mis à notre disposition par ces derniers ;

- Analyser les méthodes utilisées pour centraliser traiter et enregistrer les différentes transactions ;
- Apprécier les contrôles mis en œuvre pour assurer la maîtrise des opérations ;
- Effectuer des sondages sur les transactions de l'exercice 2022 pour constater l'application correcte des contrôles jugés efficaces ou évaluer l'incidence des insuffisances éventuelles de contrôle.

Les domaines couverts par nos travaux ont été les suivants :

- ✓ Procédure d'évaluation du système d'information de gestion ;
- ✓ Procédures de passation des marchés de travaux de biens et des services ;
- ✓ Procédures des achats et décaissements divers ;
- ✓ Procédures de gestion de la trésorerie ;
- ✓ Procédures de gestion des immobilisations ;
- ✓ Procédures de gestion des missions et déplacements
- ✓ Procédures de reconstitution du compte désigné ;
- ✓ Conformité aux dispositions de l'Accord de financement et aux lois et règlements en vigueur à Djibouti ;

Notre présent rapport traite du fonctionnement de la structure de contrôle interne du projet CEA-IMPACT ainsi que de ses procédures comptables mises en œuvre en 2022.

Nous avons adressé le 12 avril 2023 notre rapport provisoire aux différents responsables du Projet concernés par nos travaux dans le but de recueillir leurs commentaires et avis éventuels sur nos conclusions et recommandations avant la sortie de notre présent rapport définitif.

Les responsables du Projet (CEALT) nous ont fait parvenir le 27 avril 2023 les observations consolidées formulées par leur équipe sur notre rapport provisoire de contrôle interne et de recommandations.

Nous donnons dans la suite notre présent rapport définitif le détail de nos travaux nos principales observations et conclusions ainsi que nos recommandations s'il y'a lieu à l'issue de notre examen des points ciblés en tenant compte des remarques et réponses fournies par les responsables concernés et en y formulant notre avis final en cas de besoin.

Nous avons apprécié la précieuse collaboration des responsables du projet tout au long de notre mission et qui nous ont fourni toutes les informations et documentations nécessaires à la bonne exécution de nos travaux. Nous les en remercions vivement ainsi que l'ensemble du personnel et des divers partenaires.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désirez concernant ce rapport.

Veuillez agréer monsieur le Directeur l'expression de notre haute considération.

Fait à Djibouti le 30 avril 2023

Pour le cabinet PKF Djibouti



Mohamed Youssouf Aouled MBA
Commissaire aux comptes
Directeur associé

I^{ÈRE} PARTIE

EXAMEN DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2022 DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET (CEA- IMPACT) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2022 DES RECOMMANDATIONS FORMULEES SUR LES COMPTES DU PROJET (CEA-IMPACT) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021					
No	TITRE	CONSTATS 2021	RECOMMANDATIONS 2021	ACTIONS CORRECTRICES ENTREPRISES PAR DU PROJET (CEA-IMPACT) EN 2022	Evaluation du Cabinet PKF EN 2022
1	Procédure d'évaluation du système d'information de gestion	<p>1) Le manuel de procédures du projet ne traite pas les aspects de la comptabilité. Ce dernier devrait décrire particulièrement l'organisation comptable du projet, les méthodes de saisie et de traitement.</p> <p>2) Un retard a été constaté dans la comptabilisation des opérations liées au projet. En plus il a été constaté que les dépenses préfinancées par l'université de Djibouti au cours des exercices 2019 et 2020 ont été comptabilisées en 2021. Ceci ne permet pas de s'assurer du respect du principe de séparation des exercices.</p> <p>3) Les rapports financiers intermédiaires ne sont pas élaborés par trimestre conformément aux termes de référence de l'accord de financement. Il a été constaté qu'un seul rapport allant du second semestre 2020 au 31 décembre 2021. A cet effet à l'exception des soles de trésorerie et de fonds reçus du bailleur durant la période sous revue, la situation des dépenses n'est pas conforme aux données comptables du projet.</p>	<p>1) Mettre à jour ou élaborer un manuel de comptabilité financière comportant notamment l'organisation comptable du projet.</p> <p>2) Passer les opérations comptables du projet de façon systématique.</p> <p>3) Les rapports financiers intermédiaires doivent être élaborés par trimestre conformément aux termes de référence de l'accord de financement. Et par ailleurs les données qui y sont inscrites doivent être conformes par rapport aux données comptables et financières du projet.</p>	<p>1) Le manuel de procédure administratif, financier et comptable est en cours d'élaboration Nous avons préparé un Termes de référence qui sera soumis à la BM pour Non-Objection.</p> <p>2) En 2022, aucun retard de comptabilisation n'est constaté et cette situation a été remédiée.</p> <p>3) Le rapport financier intermédiaire est élaboré semestriellement en pareillement avec les autres centres.</p>	<p>1) Contrôle non satisfaisant.</p> <p>2) Contrôle satisfaisant.</p> <p>3) Contrôle satisfaisant.</p>

		<p>4) La mission d'audit a constaté la validation et l'approbation du PTBA 2021 du CELT et du COE conformément aux directives inscrites dans le manuel des procédures de passation des marchés.</p>	<p>4) Respecter les procédures mises en place.</p>	<p>4) Les procédures mises en place ont été respectées pour l'exercice 2022.</p>	<p>4) Contrôle satisfaisant.</p>
2	<p>Procédures de passation des marchés de travaux biens et services</p>	<p>1) Les contrôles des acquisitions de fournitures et de matériels de bureau et informatique effectués par l'université de Djibouti au cours des exercices 2019 et 2020 pour le compte du projet ont montré que les marchés sont octroyés presque aux mêmes fournisseurs de façon répétitive sans pour autant passer par appels d'offres. En fait les marchés passés sont fractionnés pour des montants inférieurs à 5 millions de FDJ dans le but d'éviter les procédures de passation des marchés publics pour les achats ayant un montant supérieur ou égal à 5 millions de francs Djibouti. Ceci constitue donc une infraction. Un fournisseur peut être attribué de façon répétée au minimum de deux fois de marchés par consultation de trois (03) devis présentés sans procès-verbal d'évaluation</p>	<p>1) Nous recommandons au projet de suivre les procédures en matière de passation même s'il s'avère que les fournitures doivent être préfinancées par une autre entité comme l'université de Djibouti. Ceci permettra d'éviter le fractionnement des acquisitions afin de lancer un appel d'offre global pour chaque type de marchés selon les besoins du Projet.</p>	<p>1) Pour l'exercice 2022, aucune acquisition n'a été préfinancée par une tierce entité (Université de Djibouti). Toutes les acquisitions ont été effectuées par le CEALT tout en respectant les procédures de la Passation des Marchés.</p>	<p>1) Contrôle satisfaisant sur les procédures de passation de marché.</p>

		<p>matérialisé par les signatures d'une commission dédiée à cet effet.</p> <p>2) Les devis ou facture proforma des sociétés en concurrence avec les sociétés attributaires des demandes de cotation ne font pas une activité similaire à la vente de matériels et de mobiliers de bureau.</p> <p>3) Les acquisitions de marchés de fournitures effectuées par ou pour le compte du projet constituent pour la plupart des marchés passés par consultation restreinte sans aucune transparence sur les critères de choix et de sélections des fournisseurs consultés. Et ceci ne permet pas de respecter les normes en matière de transparence dans la sélection des fournisseurs et les attributions de marchés.</p>	<p>2) Le projet doit avoir une base de données fournisseurs par nature d'activités qui sont connus sur le marché. A cet effet en cas de besoin une acquisition, le projet pourra consulter les fournisseurs ayant une activité professionnelle similaire.</p> <p>3) Nous recommandons le respect des procédures en matière de sélection des fournisseurs conformément au code des marchés applicables à Djibouti afin d'offrir l'opportunité à tous les fournisseurs susceptibles de pouvoir réaliser un marché donné. A cet effet il y'a lieu de matérialiser la sélection des fournisseurs à travers les accusés de réception et les mailings d'envoi des demandes de cotation ou de soumission.</p>	<p>2) Sur ce point, vos recommandations ont été prises en compte et appliqués.</p> <p>3) Sur ce point, vos recommandations ont été prises en compte et appliqués.</p>	
3	Procédures des achats et décaissements divers	<p>1) A la suite de la livraison de notre rapport provisoire, les pièces justificatives manquantes sur les achats et des autres dépenses liées aux activités du Projet ont été contrôlées par la mission d'audit ; il s'agissait pour l'essentiel des dépenses liées aux remboursements à l'université de Djibouti.</p> <p>2) Les contrôles arithmétiques des factures reçues des fournisseurs ne sont pas matérialisés</p>	<p>1) Veiller à ce que les factures d'achats préfinancées par une autre entité comme l'université de Djibouti soient justifiées par des pièces justificatives probantes et qu'elles rentrent dans le cadre des activités du projet.</p> <p>2) Matérialiser le contrôle arithmétique des factures reçues.</p>	<p>1) En 2022, aucune dépense n'est engagée par l'Université de Djibouti.</p> <p>2) Cette année, toutes les factures fournisseurs ont fait l'objet du contrôle arithmétique.</p>	<p>1) Contrôle satisfaisant.</p> <p>2) Contrôle satisfaisant.</p>

		<p>3) Les factures fournisseurs déjà réglées ne sont pas annulées par un visa sous forme de cachet « PAYE » précisant la date et le mode de règlement sur l'original. Ceci afin d'éviter un risque de réutilisation de la facture de façon volontaire ou involontaire.</p>	<p>3) Procéder à l'annulation systématique des factures après règlements.</p>	<p>3) Toutes les factures payées en 2022 ont été bel et bien cachetées « PAYE » et ont été annulé systématiquement sauf omission de notre part.</p>	<p>3) Contrôle partiellement satisfaisant.</p>
4	<p>Procédures de gestion de la trésorerie</p>	<p>1) Constats sur les états de rapprochements bancaires (ERB) du compte désigné USD</p> <p>Le solde du compte désigné disponible se chiffre à 1 689 671 FDJ (soit 9 507 USD) au 31 décembre 2021. Les états de rapprochement bancaires (ERB) ont été établis jusqu'à la clôture de l'exercice 2021. Toutefois, la mission a constaté de mauvaises imputations au niveau de la trésorerie qui ont conduit à proposer des écritures de reclassement. A cet effet, il y'a lieu de corriger les états de rapprochements bancaires au 31/12/2021. De plus, les états de rapprochement bancaires (ERB) doivent être signés par les responsables concernés.</p> <p>2) Constats sur les états de rapprochements bancaires (ERB) du compte d'opération USD</p> <p>Le solde du compte d'opération en dollar américain (USD) se chiffre à 59 746 400 FDJ (soit 336 181 USD) au 31 décembre 2021. La mission a constaté de mauvaises imputations au niveau de la trésorerie qui ont conduit à proposer es écritures d'ajustement et de reclassement de compte à compte ont été proposées. A cet effet les états de</p>	<p>1) Veiller à ce que les états de rapprochement bancaires (ERB) soient établis mensuellement et contrôlés par le spécialiste en gestion financière du projet. Après contrôle et validation, ce dernier doit cosigner dans les ERB afin de matérialiser sa vérification avec les données de la comptabilité et du relevé bancaire correspondant.</p>	<p>1) Tous les comptes de trésorerie ouverts pour le CEALT ont été régulièrement rapprochés sur la base mensuelle.</p> <p>2) Les états de rapprochement bancaires (ERB) au 31 décembre 2022 sont conformes. Les corrections nécessaires ont été faites.</p>	<p>1) Contrôle satisfaisant.</p>

		<p>rapprochement bancaires (ERB) au 31 décembre 2021 ne sont pas conformes. A cet effet il y'a lieu de les corriger.</p> <p>3) Constats sur les autres états de rapprochements</p> <p>Les états de rapprochements bancaires (ERB) du compte du revenu généré CELT, du compte revenu généré COE, du compte d'opération CELT Franc Djibouti (FDJ), et du compte d'opération CELT en Dollar américain (USD) ne sont pas établis.</p>		<p>3) Les états de rapprochements bancaires (ERB) au 31/12/2022 du compte du revenu généré CELT, du compte revenu généré COE, du compte d'opération CELT Franc Djibouti (FDJ), et du compte d'opération CELT en Dollar américain (USD) sont établis et co-signé par les responsables.</p>	
5	<p>Procédures de gestion des immobilisations</p>	<p>1) Lors de l'exécution de notre mission d'audit, nous avons constaté que l'inventaire physique des immobilisations au 31/12/2021 a été effectué et appuyé par la signature des différents responsables du Projet. Mais cet inventaire n'a pas été valorisé et rapproché avec les données de la comptabilité afin de s'assurer de la réalité de l'exhaustivité des immobilisations du projet.</p> <p>A cet effet un inventaire physique par sondage a été effectué par nos soins à la date du 09 Août 2022 ; et les constats ci-dessous ont été relevés :</p> <p>Le rapprochement entre les données du fichier des immobilisations et celui de la comptabilité a dégagé des écarts correspondant à des charges. Dans ce cadre des écritures de</p>	<p>1) Procéder à un inventaire physique annuel couvrant l'ensemble des catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles, et procéder à un rapprochement exhaustif des résultats de cet inventaire avec le fichier comptable des immobilisations ;</p> <p>Établir, à la fin de chaque année, un rapport d'inventaire synthétique qui doit préciser, en particulier, les actifs comptabilisés et non existants physiquement, les actifs existants physiquement et non comptabilisés, les biens retirés.</p> <p>Faire une analyse des matériels acquis et de distinguer ce qui doit être comptabilisés en charge ou en immobilisation.</p>	<p>1) Vos recommandations ont été prises en compte.</p>	<p>1) Contrôle non satisfaisant.</p>

		<p>reclassement ont été proposées dans les comptes appropriés (voir tableau des ajustements ci-dessus du chapitre 1 du présent rapport) ;</p> <p>L'incapacité d'inventorié l'ensemble des immobilisations constituant notre échantillon de contrôle à cause de l'indisponibilité des responsables concernés pour raison de départ en congés. A cet effet plusieurs immobilisations n'ont pas été contrôlées lors de notre intervention, il s'agit de :</p> <p>Logiciels : le projet CEA-IMPACT utilise un ensemble de logiciel regroupé en un, sous le nom de « Design Builder ». Faisant partie de notre échantillon, ce dernier n'a pas pu être contrôler pour raison d'absence des responsables informatique.</p> <p>Installations générales, agencements : lors de notre intervention, la majorité des bureaux du centre étaient fermés. A cet effet, les éléments composant ces immobilisations n'ont pas pu être contrôlés en totalité.</p> <p>Equipement Informatique : nous avons relevé que pour les équipements informatique un suivi de l'état de ces derniers n'est pas effectué. A noter que certains de ces équipements ne sont plus utilisable pour cause de mauvais</p>		
--	--	---	--	--

		<p>état. Des ordinateurs portables de type « Lenovo » ont été donné sous forme de dons à des étudiants, mais figurent toujours dans les immobilisations du projet. Ces immobilisations ne font plus parties du patrimoine du projet.</p> <p>2) La mission d'audit a relevé que les immobilisations du projet ne sont pas codifiées, ni étiquetées au nom du projet.</p> <p>3) La mission d'audit a noté que les biens acquis dans le cadre du projet ne sont pas couverts par une police d'assurance.</p>	<p>2) Nous recommandons à ce que les codifications et étiquetages soient faits en précisant sur les étiquettes le nom du Projet « CEA-IMPACT » sur l'ensemble des biens acquis.</p> <p>Nous recommandons à ce que la codification des matériels de même nature comme les ordinateurs, les régulateurs et les climatiseurs affectés à des emplacements différents ou aux consultants du projet soient effectuées individuellement (c'est à dire chaque matériel avec son code qui lui est propre).</p> <p>3) Nous recommandons au projet d'assurer les biens acquis dans le cadre du projet auprès d'une compagnie.</p>	<p>2) Les immobilisations de l'exercice 2022 disposent des codes spécifiques. Les immobilisations du projet sont codifiées, étiquetées au nom du projet contenant la valeur d'acquisition, le nom du fournisseur, la date d'acquisition, l'emplacement et la codification.</p> <p>3) Conformément à l'accord de financement du projet ACE Impact, le projet ne prend pas en compte l'assurance des biens immobilisés. Toutefois, nous allons faire appel à une compagnie de la place pour atténuer cela.</p>	<p>2) Contrôle partiellement satisfaisant.</p> <p>3) Contrôle non satisfaisant.</p>
--	--	---	--	--	---

6	Procédures de gestion des missions et déplacements	<p>1) Les contrôles effectués dans cette rubrique ont montré qu'un montant de 84 213 423 FDJ a été décaissé par le projet. Ces décaissements constituent pour l'essentiel des remboursements de dépenses préfinancés par l'université de Djibouti au cours des exercices 2019 et 2020. A cet effet, les faits ci-dessous ont été relevés :</p> <p>La mission d'audit n'a reçu que des états où sont mentionnés les noms et numéro de référence des bénéficiaires des billets d'avions signés uniquement par l'agent comptable de l'Université. La validité de ces dépenses n'est pas matérialisée par les signatures des responsables habilités de la direction du Centre (CEALT) et de l'université.</p> <p>2) Les attestations de paiement du fournisseur Ragueb Travel Agency (achats des billets d'avions pour 38 375 000 FDJ) et du prestataire Sharaton Hôtel pour 31 533 941 FDJ sont respectivement en date du 21 et du 14 septembre 2021 alors que les prestations ont été réalisées au cours des exercices 2019 et 2020. Ceci peut résulter un risque de connivence.</p>	<p>1) Mettre en place des termes de références (TDR) au préalable pour chaque mission avec des états validés et signés par les différents acteurs afin de s'assurer de la véracité de chaque liste de missionnaires ;</p> <p>Vu le montant important payé aux missionnaires, il serait normal d'élaborer des rapports périodiquement sur les missions afin de recouper le montant prévu pour chaque missionnaire à travers son contrat signé et le montant décaissé par le projet. A cet effet chaque décaissement sera justifié par des pièces probantes ;</p> <p>2) Les attestations de paiement devaient être demandées par l'université lorsqu'elle avait effectué les paiements afin de les présenter au projet ainsi que les pièces justificatives y afférentes.</p>	<p>1) Pour l'exercice 2022, vos recommandations ont été respectées et appliquées. Aucune dépense n'est engagée en 2022 par l'Université de Djibouti.</p> <p>2) Aucune dépense n'est engagée en 2022 par l'Université de Djibouti.</p>	<p>1) Contrôle satisfaisant.</p> <p>2) Contrôle satisfaisant.</p>
---	---	--	--	---	---

		<p>3) Deux dépenses non justifiées par des pièces probantes ont été relevé, il s'agit :</p> <p>Du chèque N°4278753 en date du 17 novembre 2019 pour un montant de 389 500 FDJ.</p> <p>Du chèque N°4278754 en date du 17 novembre 2019 pour un montant de 389 500 FDJ.</p>	<p>3) Les dépenses doivent constituées de pièces justificatives probantes et elles doivent rentrer dans le cadre des activités du projet.</p>	<p>3) Pour l'exercice 2022, vos recommandations ont été respectées et appliquées.</p>	<p>3) Contrôle satisfaisant.</p>
--	--	---	---	---	----------------------------------

Ajustements proposés

N°	N° de compte		N° de compte	Libellés	Mouvement	
	Débit	Crédit			Débit	Crédit
AJUSTEMENTS						
	666000		666000	Virement Reçu	893 116	-
		580100	580100	Virement de compte à compte	-	893 116
1				Constatation d'une perte de change	893 116	893 116
	625100		625100	Voyages et déplacements	15 000	-
		641100	641100	Frais de perdiem pour le chauffeur	-	15 000
2				Reclassement d'une charge	15 000	15 000
	625100		625100	Voyages et déplacements	18 000	-
		641100	641100	Frais de perdiem pour le chauffeur	-	18 000
3				Reclassement d'une charge	18 000	18 000
	138400		138400	Dépôt Espèces	330 000	-
	138400		138400	Dépôt Espèces - 000CHDP223620004 - SAMIRA KALED	150 000	-
		138300	138300	Autres	-	480 000
4				Reclassement de revenus	480 000	480 000
	671500		671500	Subventions accordées	5 756 560	
		409100	409100	Chercheurs	-	5 756 560
5				Constations de la charge	5 756 560	5 756 560
				Total des ajustements	7 162 676	7 162 676

II^{EME} PARTIE

EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CONTROLE INTERNE DU PROJET (CEA-IMPACT), DE SON SYSTEME COMPTABLE, AINSI QUE DE SES PROCEDURES COMPTABLES EN 2022

EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE CONTROLE INTERNE DU PROJET (CEA-IMPACT) DE SON SYSTEME COMPTABLE AINSI QUE DE SES PROCEDURES COMPTABLES EN 2022

Cette première partie traite les points suivants :

1. Procédure d'évaluation du système d'information de gestion ;
2. Procédures de passation des marches, de travaux, biens et services ;
3. Procédures des achats et décaissements divers ;
4. Procédures de gestion de la trésorerie ;
5. Procédures de gestion des immobilisations ;
6. Procédures reconstitution du compte désigné ;
7. Examen de la conformité aux dispositions de l'accord de financement du prêt aux lois et règlements en vigueur à Djibouti ;

1. REVUE DES PROCEDURES D'EVALUATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
1. Manuels de procédures				
<p>Le manuel de procédures du projet ne traite pas les aspects de la comptabilité. Ce dernier devrait décrire particulièrement l'organisation comptable du projet les méthodes de saisie et de traitement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cette situation ne garantit pas la production d'un reporting financier fiable pertinent et adapté aux besoins d'informations des utilisateurs internes et externes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour ou élaborer un manuel de comptabilité financière comportant notamment l'organisation comptable du projet. 	<p>Le manuel de procédure administratif, financier et comptable est en cours de validation et sera soumis à la BM pour non-Objection.</p>	<p>Nous prenons acte de votre commentaire</p>

2. REVUE PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES, DE TRAVAUX, BIENS ET SERVICES

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
1. Attribution de marché par entente directe				
<p>Les contrôles sur les frais de billets des missionnaires pour le compte du projet ont montré que les marchés sont octroyés au même fournisseur de façon répétitive sans pour autant passer par une consultation restreinte. Un fournisseur peut être attribué de façon répétée au minimum de deux fois de marchés par consultation de trois (03) devis présentés sans procès-verbal d'évaluation matérialisé par les signatures d'une commission dédiée à cet effet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérogation aux exigences réglementaires et défaut d'optimisation des ressources ; - Connivence avec le fournisseur engendrant des surfacturations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous recommandons au projet de suivre les procédures en matière de passation afin de d'offrir l'opportunité à tout fournisseurs susceptibles de fournir les mêmes qualités de services. 	<p>L'achat des billets ne peut être considéré comme un marché proprement car les billets sont établis en fonction des besoins et l'arrivée des enseignants missionnaires.</p> <p>Toutefois, vos recommandations sur la cotation des 3 devis pour l'achat des billets auprès des différentes agences de voyages seront prises en compte.</p>	<p>Nous prenons acte de votre commentaire.</p>

2. Consultation de fournisseurs et attribution de marchés				
<p>Absence de consultation restreinte dans le choix de la sélection pour les achats de billet d'avion. Car à travers nos contrôles, nous avons constaté qu'un total de 18 947 400 FDJ sous forme d'achat de billet d'avion qui a été octroyé à un seul fournisseur (Djibouti Travel & Tourism Agency).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surfacturation, et connivence. - Devis ou proforma erroné. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous recommandons que les responsables du projet de publier un avis général de manifestation d'intérêt qui permettra d'offrir à tout fournisseurs potentiel l'opportunité de fournir les services souhaités par le projet tout au long de l'année. Et ceci permettra aussi au projet de se montrer plus transparent dans le choix de sélection des fournisseurs. 	<p>Le projet a créé une base de données des fournisseurs par nature.</p> <p>De plus, toute demande de cotation est lancée auprès des fournisseurs dont l'activité est de même nature.</p>	<p>Nous prenons acte de votre commentaire.</p> <p>Cependant il serait important de faire une sélection plus large pour le choix des fournisseurs.</p>

3. PROCEDURES DES ACHATS ET DECAISSEMENTS DIVERS

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
1. Validation des dépenses			L'attestation du service fait est établie par le service bénéficiaire. Toutefois, cette recommandation sera prise en compte.	Nous prenons acte de votre commentaire.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mission d'audit a constaté l'absence de l'attestation de service fait pour les dépenses engagées dans le cadre des réceptions entre autres les pauses café. Les fournisseurs prestataires de service n'ont pas présenté d'attestation assurant que le travail a bien été effectué. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'attestation de service fait doit être inclus dans les pièces probantes à soumettre pour les dépenses telles que les réceptions. Car en l'absence de ce document il nous est impossible de garantir que la réception a bien eu lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les fournisseurs présentent une attestation de service fait une fois le travail effectué ou procéder à l'élaboration d'un modèle d'attestation à faire signer par les fournisseurs plus précisément les prestataires. 		
2. Annulation factures déjà payées avec un cachet « PAYE »			Toutes les factures de l'exercice 2022 portent le cachet « PAYE » et ont été annulé de manière systématique sauf omission de notre part.	Contrôle partiellement satisfaisant car lors de la réunion de clôture, la mission d'audit a montré quelques factures non annulées.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'UGP procède à l'annulation des factures déjà réglées par un cachet « PAYE ». Toutefois nous avons constaté que le cachet ne figure pas sur certaines factures. Notamment les factures relatives au paiement des frais d'hébergement des missionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de réutilisation de la facture de façon volontaire ou involontaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à l'annulation immédiate des factures déjà payées. 		

4. PROCEDURES DE GESTION DE LA TRESORERIE

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
1. Etats de rapprochement bancaire				
<p>1.1. Constats sur les états de rapprochements</p> <p>Durant notre contrôle nous avons constaté que le solde sur l'état de rapprochement bancaire (ERB) établis au 31.12.2022 pour le compte revenu généré COE (DJF) et le solde inscrit sur le relevé bancaire ne concordent pas. La mission d'audit a dégagé un écart de 94 500 FDJ entre les deux soldes. Ce qui revient à dire que l'état de rapprochement élaboré pour ce compte est incorrect.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de solde non exacte. - Etat non conforme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les états de rapprochement bancaires (ERB) fassent l'objet d'un contrôle afin de s'assurer de la conformité entre les données de la comptabilité et les relevés bancaire correspondant. 	<p>Lors de l'édition de l'ERB au 31.12.2022 du compte « revenu générer CoE DJF », le report à nouveau dédié à ce compte n'a pas été pris en compte. C'est pourquoi, cet écart est justifié et l'ERB se concorde avec le solde comptable.</p>	<p>Nous prenons acte de votre commentaire.</p>

5. PROCEDURES DE GESTION DES IMMOBILISATIONS

Insuffisances	Risques associés	Recommandations	Commentaires des responsables du Projet	Position finale du cabinet
1. Inventaire des immobilisations				
<p>Lors de l'exécution de notre mission d'audit nous avons constaté que l'inventaire physique des immobilisations au 31/12/2022 a été effectué et appuyé par la signature des différents responsables du Projet. Mais cet inventaire n'a pas été valorisé et rapproché avec les données de la comptabilité afin de s'assurer de la réalité de l'exhaustivité des immobilisations du projet.</p> <p>A cet effet un inventaire physique par sondage a été effectué par nos soins à la date du 29 Mars 2023 ; et les constats ci-dessous ont été relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'incapacité d'inventorier l'ensemble des immobilisations constituant notre échantillon de contrôle à cause de la non-codification des immobilisations antérieurs à 2022. A cet effet plusieurs immobilisations n'ont pas été 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette situation ne permet pas donc de s'assurer de l'existence physique et de l'état de fonctionnement de l'ensemble des actifs immobilisés figurant dans les états financiers du projet à la date du reporting ni de se conformer à l'obligation légale d'effectuer un inventaire physique exhaustif des immobilisations au moins une fois par an. 	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à un inventaire physique annuel couvrant l'ensemble des catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles et procéder à un rapprochement exhaustif des résultats de cet inventaire avec le fichier comptable des immobilisations ; - Établir à la fin de chaque année un rapport d'inventaire synthétique qui doit préciser en particulier les actifs comptabilisés et non existants physiquement les actifs existants physiquement et non comptabilisés les biens retirés. - Faire une analyse des matériels acquis et de distinguer ce qui doit être 	<p>Les états des immobilisations acquis dans le cadre du projet mentionnent clairement la localisation des biens, mais les immobilisations de l'année 2021 sont en-cours de codification en concertation avec les deux facultés afin d'identifier tous les biens.</p> <p>Cependant, pour l'exercice 2022, nous avons procédé à la codification et étiquetage de toutes les immobilisations du Projet.</p>	<p>Nous prenons acte de votre commentaire.</p>

<p>contrôlées lors de notre intervention il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">○ <u>Logiciels</u> : Lors de notre intervention, nous avons constaté que les biens antérieurs à l'exercice 2022 n'ont pas été codifiés.○ <u>Installations générales agencements</u> : lors de notre intervention, nous avons constaté que les biens antérieurs à l'exercice 2022 n'ont pas été codifiés. A cet effet les éléments composant ces immobilisations n'ont pas pu être contrôlés en totalité.○ <u>Equipement Informatique</u> : nous avons relevé que pour les équipements informatique un suivi de l'état de ces derniers n'est pas effectué. A noter que certains de ces équipements ne sont plus utilisable pour cause de mauvais état. Des		<p>comptabilisés en charge ou en immobilisation.</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous recommandons d'établir un Procès-Verbal de transfert de bien signé par les deux parties pour les immobilisations.		
---	--	---	--	--

<p>ordinateurs portables de type « Lenovo » ont été donné sous forme de dons à des étudiants mais figurent toujours dans les immobilisations du projet. Ces immobilisations ne font plus parties du patrimoine du projet.</p>				
<p>2. Codification et étiquetage des immobilisations</p>				
<p>La mission d'audit a relevé que les immobilisations du projet sont partiellement codifiées - étiquetées au nom du projet. Uniquement les biens acquis en 2022 sont codifiées - étiquetées au nom du projet. Les biens antérieurs à l'exercice 2022 ont ni n'été codifiées ni étiquetées au nom du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non-distinction dans l'avenir des biens acquis appartenant au projet et ceux appartenant ou à un tiers ; - Difficulté de retracer facilement les matériels appartenant au Projet en cas d'inventaire physique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous recommandons à ce que les codifications et étiquetages soient faits en précisant sur les étiquettes le nom du Projet « CEA-IMPACT » sur l'ensemble des biens acquis au nom du projet plus précisément les biens antérieurs à l'exercice 2022. - Nous recommandons à ce que la codification des matériels de même nature comme les ordinateurs les régulateurs et les climatiseurs affectés à des emplacements différents ou aux consultants du projet soient effectuées individuellement (c'est à dire chaque matériel avec son code qui lui est propre). 	<p>La codification des immobilisations des années antérieures sont en cours de réalisation en étroite collaboration avec les facultés concernées.</p>	<p>Nous prenons acte de votre commentaire.</p>

3. Assurance des immobilisations				
La mission d'audit a noté que les biens acquis dans le cadre du projet ne sont pas couverts par une police d'assurance.	- Risque de vol incendie perte de données inondation etc.	- Nous recommandons au projet d'assurer les biens acquis dans le cadre du projet auprès d'une compagnie.	Le projet ne prend pas en compte l'assurance des biens conformément à l'accord de financement. Toutefois, nous ferons appel à une compagnie d'assurance pour veiller à la protection des biens acquis dans le cadre du Projet.	Nous prenons acte de vote commentaire.

6. PROCEDURES DE RESPECT DE RECONSTITUTION COMPTE DESIGNE IDA

6.1. Reconstitution du compte désigné en Dollar (USD)

6.1.1. Approvisionnement du compte désigné au 31/12/2022

La Banque mondiale à travers l'IDA a effectué en 2022 un déboursement au titre du Prêt pour un montant de 1 014 119 USD (soit 180 230 200 FDJ) dans le compte désigné en Dollar américain (USD) ouvert auprès de la banque commerciale « BCIMR » sous le N° 00012 00000 10149656401 96.

Libellé	Montant en FDJ	Montant en USD
DRF 00007	92 242 708	519 031
DRF 00008	7 448 067	41 909
DRF 00009	80 539 425	453 179
Total des fonds reçus	180 230 200	1 014 119

6.1.2. État de reconstitution du compte désigné USD au 31/12/2022

La situation reconstituée en fin d'exercice est présentée comme suit :

Libellés	Montant en USD	Montant en FDJ
Fonds disponibles au 01/01/2022		
Solde compte désigné USD disponible en banque au 01/01/2022	9 507	1 689 671
Solde compte opération FDJ disponible en banque au 01/01/2022	703 728	125 067 326
Solde compte opération USD disponible en banque au 01/01/2022	336 181	59 746 403
Solde compte revenus généré CELT DJF	532	94 500
Solde compte revenus généré COE DJF	813	144 500
Solde compte opération FDJ - CELT en banque au 01/01/2022	271 577	48 264 907
Solde compte opération USD - CELT en banque au 01/01/2022	272 952	48 509 241
Solde Caisse Menue Dépense Centre au 01/01/2022	366	65 001
Total des fonds Disponibles au 01/01/2022	1 595 656	283 581 550
Décaissements de la période		
DRF007	519 031	92 242 708
DRF008	41 909	7 448 067
DRF009	453 179	80 539 425
Revenue généré COE	31 268	5 557 052
Revenue généré CELT	76 860	13 659 564
Autres revenue	49 258	8 754 233
Total décaissements de la période	1 171 505	208 201 049
Total fonds disponibles de la période	2 767 161	491 782 599
Dépenses de la période		
Immobilisations incorporelles	4 909	872 442
Immobilisations corporelles	157 163	27 931 222
Avances & acomptes sur immobilisations	111 598	19 833 368
Achats consommés	112 771	20 041 801
Autres charges de fonctionnements	1 419 147	252 212 300
Consultants	198 192	35 222 838
Dettes de 2021 payées en 2022	446 446	79 342 909
Dettes de 2022 payées en 2023	(99 120)	(17 615 791)
Total dépenses de la période	2 351 107	417 841 088
Solde théorique de la trésorerie au 31 décembre 2022	416 054	73 941 511
Solde compte désigné USD disponible en banque au 31/12/2022	591	104 970
Solde compte opération FDJ disponible en banque au 31/12/2022	99 644	17 708 913
Solde compte opération USD disponible en banque au 31/12/2022	121 076	21 517 699
Solde compte revenus généré CELT DJF	65 977	11 725 515

Solde compte revenus généré COE DJF	58 367	10 373 116
Solde compte opération FDJ - CELT en banque au 31/12/2022	(8 284)	(1 472 317)
Solde compte opération USD - CELT en banque au 31/12/2022	78 682	13 983 410
Solde Caisse Menue Dépense Centre au 31/12/2022	1	194
Total des soldes de trésorerie au 31/12/2022	416 054	73 941 500
Ecart	0	11

7. EXAMEN DE LA CONFORMITE AUX DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PRET ET AUX LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR A DJIBOUTI

Nous avons examiné le respect des dispositions de l'accord de financement du prêt de la banque mondiale (BM/IDA) N°6391-DJ du 19 avril 2019 signé au titre du Projet (CEA-IMPACT) ainsi qu'aux lois et Règlements en vigueur à Djibouti.

7.1. Missions de supervision de la banque mondiale (BM/IDA) à Djibouti

En 2022, le projet n'a pas bénéficié d'une mission de supervision. Cependant, la mission a eu lieu du 29 janvier au 02 février 2023 pour le cadre de l'activité de 2022. Elle a été spécialement ordonnée par la Banque Mondiale et avait pour objectifs (1) de discuter des écueils et goulots d'étranglement persistants qui empêchent les deux centres de Djibouti d'atteindre des niveaux de performance minimale, (2) et de convenir avec les autorités djiboutiennes d'un plan d'actions précises à mener ainsi qu'un échéancier afin de lever ces écueils et accélérer l'exécution pour dépasser significativement les niveaux de performance minimale du programme CEA Impact dans un délai court. La mission spéciale a été conduite par Dr. Ekua Bentil, Cheffe du Programme CEA à la Banque Mondiale. Elle comprenait comme membres, Pr. Alassane B. Ndiaye, Expert thématique pour les deux centres CEA Impact de Djibouti, Dr. Sylvia Mkandawire, Cheffe du Programme CEA-Impact à l'Association des Universités Africaines (AUA), Mme Adeline Addy Cheffe du Secteur Suivi et Evaluation des projets CEA à l'AUA, Madame Mariama Youssouf, Consultante en Education à la Banque Mondiale, bureau de Djibouti.

7.2. Mobilisation des fonds sur le prêt au 31 décembre 2022

A la clôture de l'exercice 2022, les financements reçus par le projet s'élèvent à 719 628 184 FDJ contre 539 647 984 FDJ au 31 décembre 2021. Durant la période sous revue, la situation des fonds reçus s'élève à 180 230 200 FDJ (soit 1 014 119 USD).

De plus, les fonds générés par le CEALT et COE sont respectivement de 13 659 564 et de 5 557 052 soit un total de 19 216 616 FDJ (soit 108 128 USD) contre 250 000 FDJ au 31 décembre 2021. Les autres revenus du projet s'élèvent à 8 754 233 FDJ. Le détail se présente comme suit :

Demandes	Montant en USD	Montant en FDJ
Situation des DRF au 31/12/2021	3 035 083	539 397 984
Sous total 1 : Situation des DRF au 31/12/2021 (A)	3 035 083	539 397 984
Revenue généré COE	844	150 000
Revenue généré CELT	563	100 000
Sous total 2 : Situation des revenus générés au 31/12/2021 (B)	1 407	250 000
Total général au 31/12/2021 (C) = (A) + (B)	3 036 490	539 647 984
Libellé	Montant en USD	Montant en FDJ
DRF007	519 031	92 242 708
DRF008	41 909	7 448 067
DRF009	453 179	80 539 425
Sous total 3 : Situation des DRF au 31/12/2022 (D)	1 014 119	180 230 200
Revenue généré COE	31 268	5 557 052
Revenue généré CELT	74 159	13 659 564
Autres revenus	51 959	8 754 233
Sous total 4 : Situation des revenus générés au 31/12/2022 (E)	157 386	27 970 849
Total général des DRF au 31/12/2022 (F) = (A) + (D)	4 049 202	719 628 184

Total général des revenus générés au 31/12/2022 (G) = (B) + (E)	158 793	28 220 849
Total général au 31/12/2022 (H) = (F) + (G)	4 207 995	747 849 033

La Banque mondiale à travers l'IDA a effectué en 2022 un déboursement au titre du Prêt pour un montant de 1 014 119 USD (soit 180 230 200 FDJ) dans le compte désigné en Dollar américain (USD) ouvert auprès de la banque commerciale « BCIMR » sous le N° 00012 00000 10149656401 96. Ces demandes de décaissements ont été introduits auprès de la Banque Mondiale/IDA à la suite des vérifications effectuées par l'Association des Universités Africains (AUA). Comme convenu dans l'Accord de financement et le procès-verbal des négociations pour chaque pays participant au projet des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'impact sur le Développement les résultats atteints doivent être vérifiés par l'AUA. En collaboration avec divers consultants cette dernière vérifie les Résultats liés au décaissement (RLD).

7.3. Production régulière des rapports financiers intermédiaires (RFI) semestriels et du rapport annuel d'activités de 2022 par le Projet

Les rapports financiers intermédiaires sont élaborés par semestre conformément, et identiquement a tous les centres africains. Nous avons reçu deux rapports l'un allant de 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 et l'autre du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022.

7.4. Plan de travail et du budget annuel (PTBA) et Plan de passation des marchés (PPM) de 2022

La mission d'audit a constaté l'existence du plan de travail et du budget annuel 2022 et celle du Plan de passation de marché (PPM) de l'exercice 2022 et a constaté l'existence des mails matérialisant leur validation par la banque mondiale.